



Principes généraux du Plan de sécurité Sanitaire

MAJ le 3 juin 2020

* Pour continuer à vous accueillir en toute sécurité, nous avons mis en place les dispositions suivantes *

→ **limitation du nombre d'enfants :**

1) Météo ne permettant pas l'accès à l'extérieur: 40 enfants dont 4 enfants de moins de 2 ans.

2) Météo permettant l'accès à l'extérieur : 50 enfants dont 4 enfants de moins de 2 ans.

→ **distanciation** 1 m entre les enfants avec **répartition des enfants selon chaque pôle d'activité** (indiqué sur place) et signifié par un marquage aux ateliers.

→ **lavage des mains obligatoire pour tous** les entrants.

→ **port du masque obligatoire pour les plus de 11 ans** en circulation dans l'espace de jeux.

→ **aération maximale et permanente** si possible, a minima 10 min toutes les 1h30

→ **désinfection des jeux et sanitaires toutes les 2h** avec produit norme EN 14476 utilisé en crèches et écoles,

→ **distanciation marquée au sol**, gestion des flux pour éviter croisements dont refonte totale de l'entrée et de la sortie; mise à disposition de **gel hydroalcoolique** pour les adultes.

→ **anniversaires limités à 10 enfants**, 2 adultes accompagnant uniquement. Pas de flux entrées/sorties des accompagnants.

→ pratique des **activités extrascolaires** en ligne avec les recommandations des Fédérations concernées

→ **retrait** petits jeux et petites pièces, ainsi que BD, magazines, déguisements, jeux de société.

→ **pas d'offre maquillage**

→ **désinfection totale des sols, parois sanitaires et poignées** après chaque fermeture avec produit virucide anti covid norme EN 14476 et autorisé en crèches, écoles.

⇒ En entrant dans ce lieu, **les parents/accompagnants s'engagent**

à faire respecter les gestes barrières (lavage mains régulier, distanciation) à leurs enfants.

⇒ **La direction se réserve le droit de refuser/renvoyer un client réfractaire** à ces consignes et/ou dont le comportement nuirait à la sécurité physique et sanitaire des visiteurs et employés.